

Sommaire

Partie 1 •	5
Présentation du Syndicat de l'Eau du Dunk	cerquois
Partie 2 • Le service de l'assainissement collectif	14
Partie 3 •	

Chiffres clés 2022



4 stations d'épuration



19 postes de refoulement



122 398 m³



32,2 km de réseaux d'assainissement



3 483 m de réseaux curés



47,2 tonnes de boues évacuées en compostage



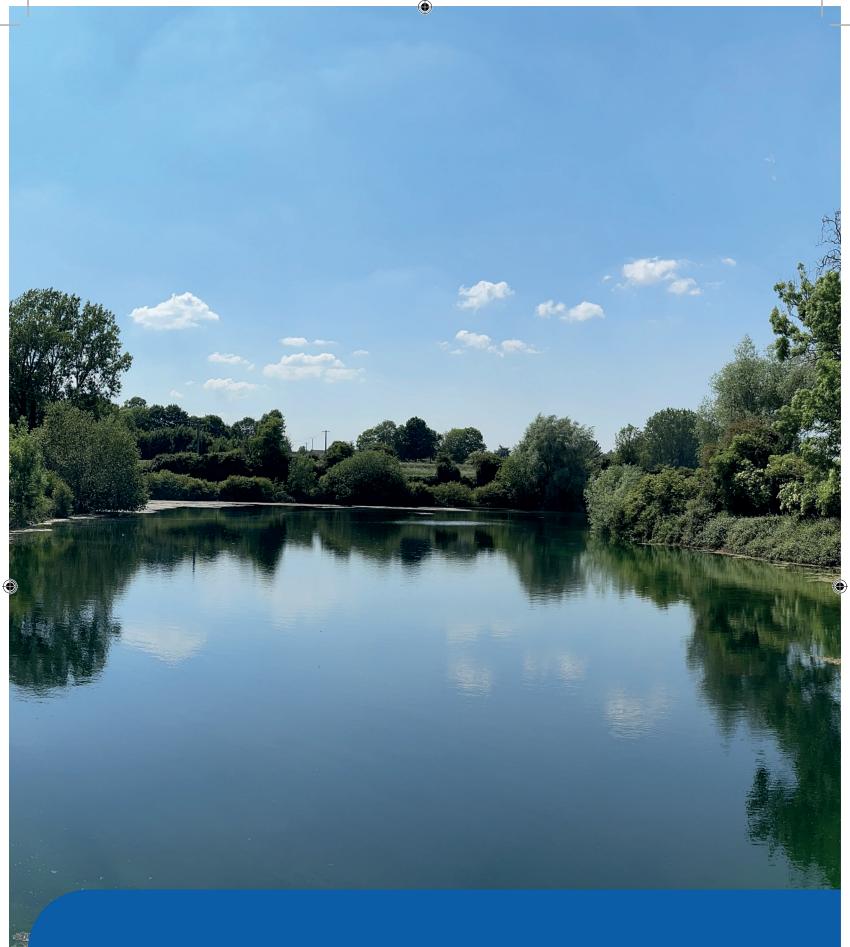
100 % de conformité des rejets des systèmes de traitement



7 interventions d'urgence (astreinte)

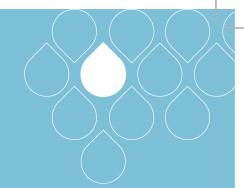


33 filières d'assainissement non collectif contrôlées



Présentation du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

(



Sommaire

1 La structure syndicale et ses compétences	7
1. Histoire et dates clés	
2. Les représentants du Syndicat	
3. Nos engagements à votre service	9
2 ● Le périmètre de compétences	10
Le perimetre de competences	10
1. Le territoire	10
2. Les services publics de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif	1
3. Les usagers	1
3 ● L'organisation fonctionnelle	12
1. Les équipes du SED	12
2. Les équipes SUEZ EAU France	13

(



1 •

La structure syndicale et ses compétences

1. HISTOIRES ET DATES CLÉS

C'est en 1961 qu'est fondé le Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région de Dunkerque (SIAERD). En 1972, un arrêté préfectoral vient étendre les compétences du SIAERD à la production et la distribution de l'eau industrielle.

En 2001, afin de prendre en compte la présence de la Communauté Urbaine de Dunkerque parmi ses membres, le SIAERD a changé de statut et est devenu un syndicat mixte; le Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région de Dunkerque (SMAERD).

En 2008, de nouvelles modifications ont été apportées aux statuts par délibération du Comité Syndical :

- Modification du siège du syndicat
- Précisions relatives à la délégation des services de l'eau potable et de l'eau industrielle
- Nombre de représentants au sein du Comité Syndical
- Tenue des Comités Syndicaux

C'est par un arrêté du 30 décembre 2013 entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014 que le SMAERD est devenu le **Syndicat de l'Eau du Dunkerquois** (SED).



À la suite du livre blanc du service de l'eau et d'assainissement, le SED a lancé une procédure d'appel d'offres pour choisir un nouveau délégataire du service public de l'eau potable. Le 1er juillet 2016, le Comité Syndical a fait le choix de conserver le principe du recours à une procédure de délégation de service public pour l'exploitation du service public d'eau potable pour une durée de 12 ans à compter du 1er janvier 2018. L'objectif étant de respecter les principes de transparence des procédures, d'égalité de traitement des candidats et de libre accès à la commande publique. La procédure de choix de délégataire s'est déroulée durant l'année 2017. Celleci a abouti à la désignation de la société SUEZ EAU FRANCE approuvé par le Comité Syndical du 30 Septembre 2017.

Depuis le 1er janvier 2018 s'est donc ouverte une nouvelle relation entre le SED et SUEZ EAU FRANCE marquée par de nouvelles prescriptions contractuelles qui définissent des exigences renforcées, de nouvelles obligations performancielles, de nombreuses innovations et le souci constant de l'optimisation de la qualité du service apporté à l'ensemble des abonnés.

2. LES REPRÉSENTANTS DU SYNDICAT

Le SED est administré par :

- Un Président : représentant exécutif de la structure, il propose et fait exécuter les délibérations du Comité Syndical. Il est l'ordonnateur des dépenses.
- Un Bureau : il est composé du Président et de l'ensemble des Vice-Présidents élus par l'Assemblée Délibérante.
- Un Comité Syndical : il est composé de 24 représentants de la CUD et de 12 représentants des communes hors périmètre CUD. Le comité se réunit au moins une fois par trimestre afin de définir les orientations du service public de l'eau potable.

Président	Bertrand RINGOT - Gravelines			
1 ^{re} Vice-Présidente	Marjorie ELOY Dunkerque	Administration générale, RH, affaires juridiques, assurances, finances, commande publique, solidarité et suppléance du Président		
2º Vice-Président	Daniel DESCHODT Watten	Protection, gestion et sécurisation de la ressource, relations institutionnelles partenariales		
3º Vice-Présidente	Barbara BAILLEUL Coudekerque-Branche	Partenariats associatifs et coopération décentralisée		
4º Vice-Président	Jean-Luc GOETBLOET Spycker	Travaux et suivi des concessions de service public		
5° Vice-Président	Claude CHARLEMAGNE Saint-Georges-sur-l'AA	Gestion du patrimoine foncier et droit de chasse		
6° Vice-Président	Michel LHEUREUX Boisdinghem	Innovation, transition écologique et solidarité		







Communauté Urbaine de	P. Dunkerque (CUD)
Armbouts-Cappel	Jean-Luc DARCOURT
Bourbourg	Éric GENS
Bray-Dunes	Christine GILLOOTS
Cappelle-la-Grande	Sophie AGNERAY
Coudekerque-Branche	Didier BYKOFF
Coudekerque-Branche	Barbara BAILLEUL
Craywick	Pierre DESMADRILLE
Dunkerque	Marjorie ELOY
Dunkerque	Gérard GOURVIL
Dunkerque	Frank GONSSE
Rosendaël	Jean-François MONTAGNE
Fort-Mardyck	Grégory BARTHOLOMÉUS
Ghyvelde-Les-Moëres	Françoise ANDRIES
Grande-Synthe	Martial BEYAERT
Grande-Synthe	Benoit CUVILLIER
Grand-Fort-Philippe	Sony CLINQUART
Gravelines	Bertrand RINGOT
Gravelines	Laurent NOTEBAERT
Leffrinckoucke	Delphine MARSCHAL
Loon-Plage	Isabelle FERNANDEZ
Saint-Georges-sur-l'Aa	Claude CHARLEMAGNE
Spycker	Jean-Luc GOETBLOET
Téteghem	Régine FERMON
Zuydcoote	Florence VANHILLE

Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF)				
Bergues Paul-Loup TRONQUOY				
Holque	Fabrice LAMIAUX			
Hoymille	Patrick LESCORNEZ			
Looberghe	Arnaud COOREN			
Uxem	Pierre DEFRANCE			
Watten	Daniel DESCHODT			



Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL)				
Acquin-Westbécourt	André DEVIGNE			
Boisdinghem	Michel LHEUREUX			
Leulinghem	Alain CLABAUT			
Quelmes	André CORDIER			
Quercamps	Cédric AMMEUX			
Zudausques	Didier BÉE			



♠ Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif et non collectif | 1 • La structure syndicale et ses compétences



3. ◆ NOS ENGAGEMENTS À VOTRE SERVICE*

Un service téléphonique accessible 6 JOURS / 7 du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h.

Dernier Comité Syndical de l'année 2022



Nous nous engageons à répondre à tous vos appels téléphoniques en cas d'urgence technique et pour toute autre demande du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h. Le centre de relation clients vous répond au 09 77 420 420 (appel non surtaxé).



15 JOURS MAXIMUM pour réaliser un branchement neuf.



Nous nous engageons à réaliser un branchement neuf dans un délai de quinze jours ouvrés suivant l'acceptation du devis et la réception des autorisations préalables.

5 JOURS MAXIMUM pour vous répondre.



Nous nous engageons à répondre à toutes vos demandes (courrier, téléphone, courriel) sous 5 jours ouvrés à compter de leur réception



Une plage horaire de 2 HEURES MAXIMUM pour la prise de vos rendez-vous.



Nous nous engageons à respecter le rendez-vous fixé avec vous dans une plage horaire de 2 heures maximum.

24 HEURES pour la remise en service d'un branchement existant.



Nous nous engageons à remettre en service un branchement existant au plus tard un jour ouvré suivant votre demande.



1 HEURE TOP CHRONO pour intervenir chez vous en cas d'urgence.



En cas d'urgence, nous nous engageons à intervenir sous 1 heure à compter de la saisine de votre demande.

^{*} Le non-respect de la charte, ouvre droit pour l'usager concerné au remboursement d'une part fixe (abonnement annuel).



Le périmètre de compétences

1. LE TERRITOIRE

Initialement, le SED était composé de 17 communes du territoire Dunkerquois. Au fil des années, le périmètre d'exercice de compétences s'est modifié et de nouvelles communes ont adhéré au syndicat. En 2020 par exemple, plusieurs communes des ex-syndicats de Leulinghem et de Boisdinghem ont rejoint le SED.

En 2022, le périmètre de compétences du SED compte plus de 220 000 habitants dont :

- 18 communes du territoire de la CUD pour lesquelles le SED exerce la compétence eau potable Bourbourg, Bray-Dunes, Cappelle-la-Grande, Téteghem, Coudekerque-Village, Armbouts-Cappel, Coudekerque-Branche, Craywick, Dunkerque*, Ghyvelde-Les-Moëres, Grande-Synthe, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage, Saint-Georges-sur-l'Aa, Spycker et Zuydcoote.
- *entité composée de Dunkerque, Malo-les-Bains, Rosendaël, Petite-Synthe, Mardyck, Fort-Mardyck, Saint-Pol-sur-Mer
- 6 communes du territoire de la CCHF pour lesquelles le SED exerce la compétence eau potable et défense extérieure contre l'incendie (DECI) : Berques, Holque, Hoymille, Looberghe, Uxem et Watten. À noter : en décembre 2022, la commune de Watten a délégué sa compétence DECI au SED pour une mise en œuvre au 1^{er} avril 2023.
- 6 communes du territoire de la CCPL pour lesquelles le SED exerce la compétence eau potable, DECI et assainissement : Acquin-Westbécourt, Boisdinghem, Leulinghem, Quelmes, Quercamps et Zudausques.

Le SED détient également la compétence eau industrielle sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) pour alimenter les industries majeures en eau.











2. LES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

C'est donc depuis le 1^{er} janvier 2020 que le SED a intégré une nouvelle compétence confiée par 6 communes de la CCPL : la compétence assainissement.

Cette compétence est constituée du :

- Service public de l'assainissement collectif (SPAC)
- Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)





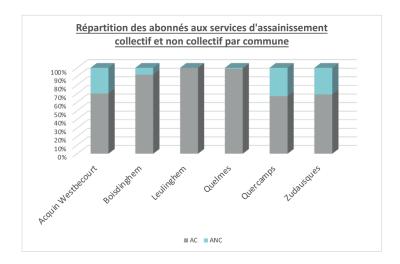
Les services publics de l'assainissement collectif et non collectif sont gérés en régie. C'est-à-dire que le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois prend directement en charge le fonctionnement des services avec ses propres moyens.

3. LES USAGERS

Les usagers des services de l'assainissement se répartissent en deux typologies :

- les usagers du service public d'assainissement collectif : lorsque l'habitation est raccordée à une station d'épuration par un réseau public de collecte des eaux usées.
- les usagers du service public d'assainissement non collectif : lorsque l'habitation n'est pas raccordée à un réseau d'assainissement collectif.

Le fonctionnement de ce type d'assainissement autonome se caractérise par le traitement et l'élimination des eaux usées sur le site même de leur production, en terrain privé.



Ce sont environ 2 470 habitants qui relèvent des services publics de l'assainissement collectif et non collectif exercés par le SED.









3 •L'organisation fonctionnelle

1. • LES ÉQUIPES DU SED

En 2022, le SED est constitué d'un effectif de 14 agents titulaires réunissant les différents domaines et niveaux d'expertise nécessaires à l'exercice des missions de services publics concernées. Sous la responsabilité du Directeur Général des Services, l'équipe technique est composée de 4 agents ; l'équipe administrative (finances, comptabilité, RH, juridique, secrétariat général, commande publique, foncier) est constituée de 8 agents. Une chargée de communication complète l'effectif.

Soucieux de contribuer à l'insertion des jeunes dans le monde professionnel, le Syndicat a ouvert un poste d'agent comptable en alternance, qui a permis à une étudiante en reconversion professionnelle de se former à son nouveau métier et à s'intégrer plus facilement à la vie et la culture de la structure.

Par ailleurs, le Syndicat propose régulièrement à des étudiants stagiaires des missions ponctuelles qui répondent à leur cursus.

L'ÉQUIPE DU SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

Ensemble, pour le meilleur de l'eau



FABRICE MAZOUNI



Directeur administratif et financi



ERIC RENOU

Comptabilité (activité accessoi



MEDHI LAMBERT



EVA DUCROCO Protection de la ressource



LISE BULTEEL



LYDIE WYBAUW



CINTHIA AGNERAY



OLIVIER CUVELLIER



ANNE LAURE DUQUESNE



JENNIFER PECQUEUX



PAULINE BARBARY



BENEDICTE PILLE



SEBASTIEN VANNOYE



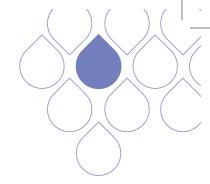
Les locaux du SED se situent à l'adresse suivante :

Siège du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois Immeuble Les Trois Ponts • 1^{er} étage avec ascenseur 257 rue de l'école maternelle • 59140 DUNKERQUE

Tél: (+33) 03.28.66.86.02 • Courriel: contact@leaududunkerquois.fr







2. • LES ÉQUIPES SUEZ EAU FRANCE

La structure locale qui assure l'exploitation des services de l'eau potable et de l'assainissement pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais, et à titre principal du Contrat de Délégation avec le Syndicat, est situé :



114, rue de l'Amiral de Ruyter - 59140 Dunkerque Ouvert du lundi au vendredi De 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h00

L'accueil physique des abonnés et la gestion des contrats sont assurés par le centre de relation clientèle basé à cette même adresse.

Deux numéros sont dédiés aux abonnés de l'Eau du Dunkerquois avec réception 24 heures sur 24 des appels d'urgence par le centre de relation clientèle.

Centre de relation clientèle - Accueil téléphonique

Tél: 0 977 420 420 Urgences: 0 977 423 423 Du lundi au vendredi de 08h à 19h Le samedi de 08h à 13h











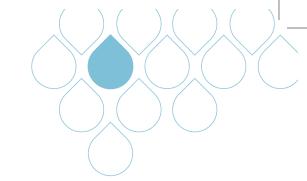
•

1	Présentation du service	18
	1. Organisation du service	18
	2. Population desservie	18
	3. Les volumes facturés	19
	4. Détail des imports et exports d'effluents	19
	5. Autorisation de déversements d'effluents industriels	20
	6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	20
	7. Systèmes d'assainissement	20
	8. Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	29
	9. Curages réseaux gravitaires	29
	10. Principales opérations de maintenance sur les ouvrages d'assainissement	30
2 (Tarification et recettes du service	31
	1. Modalités de tarification	31
	2. Facture d'assainissement type (D204.0)	33
	3. Recettes	33
3	Indicateurs de performance	34
	1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	34
	2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	34
	3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	35
	4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	35
	5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	36
	6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	36
	7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	36
	8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	37
	9. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	37
	10. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	38
	11. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	38
	12. Taux de réclamations (P258.1)	39
	13. Tableau récapitulatif des indicateurs	39
4 •	Financement des investissements	40
	1. Montants financiers	40
	2. L'état de la dette du service	40
	3. Projets en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	40
	4. Programmes pluriannuels des travaux	
- 4	Communication	40
J	Communication	42

•







Faits marquants 2022

MISE EN PLACE DE L'EXPERTISE TECHNIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DE LA STEU DE LEULINGHEM.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'appuie sur l'article 21 de *l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015*, et demande aux maitres d'ouvrage de système d'assainissement collectif de présenter une expertise technique annuelle des dispositifs d'autosurveillance des systèmes d'assainissement de taille supérieure ou égale à 2000 EH et des systèmes d'assainissement dont la station de traitement des eaux usées a une capacité supérieure ou égale à 120kg/j de DBO5.

C'est le cas pour la station d'épuration de Leulinghem qui a une capacité nominale de 225 kg de DBO5/j.

Cette expertise appelée « contrôle technique de niveau 2 » impacte la qualification annuelle des données d'Autosurveillance et le jugement de conformité.

Concrètement, le maitre d'ouvrage doit mandater un organisme compétent et indépendant pour vérifier la conformité des contrôles de niveau 1 réalisés dans le cadre de l'autosurveillance des STEU et procéder aux contrôles suivants :

- Présence des dispositifs de mesure ou d'estimation de débits et de prélèvement d'échantillons
- Apprécier le bon fonctionnement et le respect des conditions d'exploitations des dispositifs d'autosurveillance
- Fiabilité et représentativité des mesures obtenues à partir de ces dispositifs
- Respect des conditions de transport et de stockage des échantillons prélevés
- Respect des modalités de réalisations des analyses pour les paramètres fixés par l'arrêté du 21/07/2015, complété le cas échéant par arrêté préfectoral

Pour contrôler ces points, l'organisme externe s'appuie sur la grille Agence de l'Eau prévue à cet effet et vérifie chaque point.

- Les points vérifiés concernent, pour Leulinghem, les points : A3 (entrée step), A4 (sortie step) et A6 (boues mais pas de curage lagune).
- Les équipements vérifiés sont : les débitmètres, les préleveurs, le réfrigérateur et le pluviomètre.
- Les documents vérifiés sont : le MAS, le planning, le suivi des bilan 24h, les fiches de vie...

Ce premier audit a relevé des corrections à apporter sur certains points de mesure (fonctionnement du pluviomètre, écarts de débitmètrie).

→ Un plan d'actions correctives a été mis en place et certains points sont d'ores et déjà levés (écarts de débimétrie).







Présentation du service

1. ORGANISATION DU SERVICE

Le service public de l'assainissement collectif est géré en régie. Toutefois, pour réaliser certaines de ses missions, le Syndicat de l'eau du Dunkerquois s'aide d'un contrat de prestations de service dont la société SUEZ EAU FRANCE est aujourd'hui titulaire.

Ces prestations consistent à :

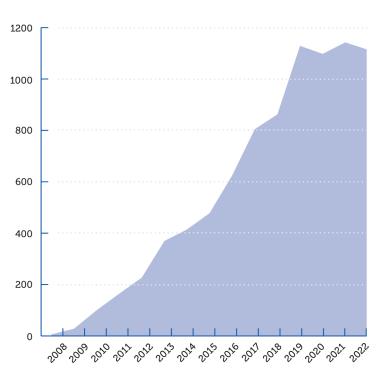
- Assurer l'exploitation courante des ouvrages d'assainissement
- Assurer la maintenance courante des ouvrages d'assainissement
- Assurer la gestion des défaillances et l'astreinte
- Assurer le nettoyage des postes de refoulement
- Assurer le curage du réseau public d'assainissement collectif des eaux usées
- Assurer l'autosurveillance des ouvrages
- Assurer l'entretien des ouvrages annexes et leurs abords.

Aussi, le Syndicat de l'eau du Dunkerquois s'aide d'un contrat de prestations pour réaliser les diagnostics de raccordement lors des ventes des habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif.

2. • POPULATION DESSERVIE

Toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est, ou elle peut être, raccordée est considérée comme « un habitant desservi ». Au 31 décembre 2022, le service public d'assainissement collectif assuré par le SED dessert 1114 abonnés.

ANNÉES	NOMBRE D'ABONNÉS
2008	49
2009	70
2010	139
2011	201
2012	261
2013	398
2014	441
2015	502
2016	643
2017	816
2018	871
2019	1127
2020	1097
2021	1140
2022	1114









La répartition des abonnés par commune est la suivante :

TAIL	V DE	DECCEL	TE ET F	D	DRDEMENT
TAU.	ヘレに	DESSER			ノヘレらがにハー

COMMUNE	ACQUIN WESTBECOURT	BOISDINGHEM	QUERCAMPS	LEULINGHEM	QUELMES	ZUDAUSQUES	TOTAL
Logements en Zone AC (indice A)	344	122	113	109	244	370	1302
Logements desservis et raccordés (indice B)	179	81	65	102	194	203	824
Logements desservis et non raccordés (indice C)	55	33	18	7	49	37	199
Logements non desservis	110	8	30	0	1	130	279
Taux de raccordement : B / (B + C)	76%	71%	78%	94%	80%	85%	81%
Taux de desserte : (B + C) / A	68%	93%	73%	100%	100%	65%	79%

3. • LES VOLUMES FACTURÉS

COMMUNES	VOLUMES ASSUJETTIS (M³)
LEULINGHEM	10 447
QUELMES	15 142
ZUDAUSQUES	24 844
QUERCAMPS	5 099
ACQUIN WESTBECOURT	21 964
BOISDINGHEM	6 493
TOTAL GÉNÉRAL	83 990

En 2022, les volumes facturés ont été en hausse de 7,4 % par rapport à 2021.

4. ● DÉTAIL DES IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS

En 2022, le syndicat n'a pas exporté d'effluents vers d'autres systèmes d'assainissement mais des effluents ont été importés vers les systèmes d'assainissements du SED

Sont considérés comme importés les effluents provenant de :

- La commune de Wisques : Bien qu'ayant quitté le syndicat au 31 décembre 2019, les effluents provenant de cette commune sont raccordés au système d'assainissement de Leulinghem.
- Équipements SANEF: Un poste de refoulement récupère les eaux usées des logements et bureaux qui jouxtent la gare de péage de Setques (A26). Les effluents collectés sont raccordés au système d'assainissement de Leulinghem.

En 2022, ce sont 7073 m³ d'effluents qui ont été importés de la commune de Wisques, et 1870 m³ des équipements SANEF, soit un total de **8943 m³** d'effluents importés sur la station d'épuration de Leulinghem.





5. • AUTORISATION DE DÉVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées nondomestiques signé par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions réglementaires est de 0 au 31 décembre 2022.

L'année 2022 a vu sortir de terre la première usine agroalimentaire implantée dans la Zone d'activité de Leulinghem. Cet industriel, soumis à autorisation de déversement dans le système d'assainissement de Leulinghem, devrait démarrer son activité en fin d'année 2023.

Deux autres projets d'industries agroalimentaire devraient sortir de terre en 2023

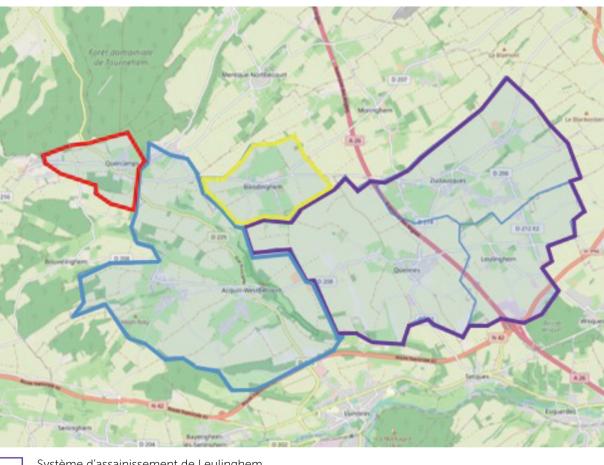
6. ● LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS) ET/OU TRANSFERT

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif, entièrement séparatif, ne collectant que des eaux usées, est constitué de :

- 32,2 km de réseau d'eaux usées gravitaire, hors branchement
- 9.5 km de réseau en pression (refoulement)

7. SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

Le service gère 4 systèmes d'assainissement qui assurent la collecte et le traitement des effluents de 6 communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, mais aussi de la commune de Wisques qui aujourd'hui fait partie du Syndicat Intercommunal Des Eaux et d'Assainissement de la région de Lumbres et de Fauquembergues.







Système d'assainissement d'Acquin-Westbécourt

Système d'assainissement de Quercamps

Système d'assainissement de Boisdinghem







a. Système d'assainissement de Leulinghem

Le système d'assainissement dit de Leulinghem reprend les effluents issus des communes de :

- Leulinghem, y compris la Zone d'Activité de la Porte du Littoral
- Quelmes
- Zudausques
- Wisques
- Équipements SANEF

13 km de réseau d'eaux usées gravitaires et 11 postes de relèvements répartis sur les 4 communes permettent d'acheminer les eaux usées vers la STEU située sur la commune de Leulinghem. Les eaux traitées sont ensuite renvoyées vers le milieu naturel (fossé)

La station d'épuration, construite en 2011, est de type « filtres plantés de roseaux », elle dispose d'une capacité de traitement de 3750 eq/hab.

Elle comprend notamment:

- Un pré-traitement (vis de compactage),
- 1er étage de filtration, quatre lits à macrophytes (total 4600m²),
- 2e étage de filtration, 3 lits (total 3000m²),
- Trois postes de relevage,
- Un canal de rejet au milieu naturel.

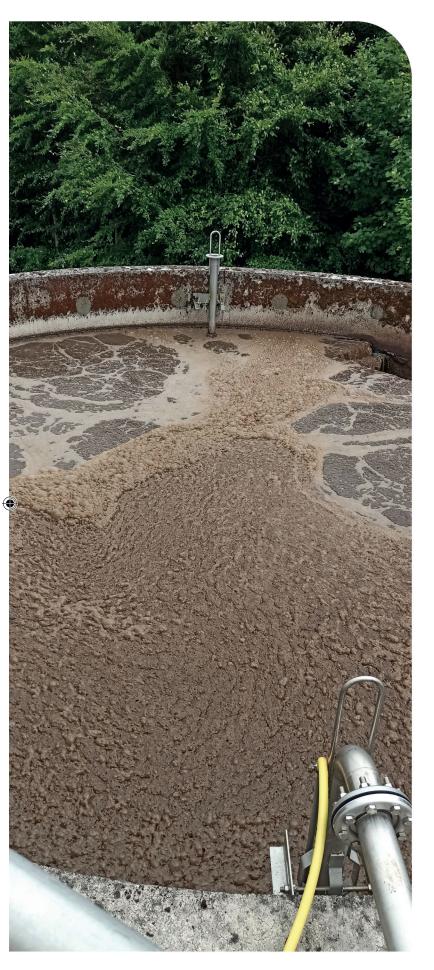
La fiche suivante reprend les principales caractéristiques de l'ouvrage :

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES		CODE SANDRE :	14029500000			
Nom : Lieu d'implantation :	Leulinghem LEULINGHEM / 62504 / 62504 leulinghem					
Date de mise en eau :	2011					
Maître d'ouvrage :	Syndicat de l'Eau du Dur	nkerquois				
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m³/jour	Q pointe m³/heure	Equivalent habitants		
Temps sec	225	428		3750		
Temps pluie	225					
Charge entrante : 2022	En kg/j DBO5 :	58	En EH :	970		
File EAU :	Type de traitement :	Secondaire				
	Filières de traitement :	Rhizofiltration				
File BOUE :	Type de traitement :	Curage des lits				
THE BOOL .	Filières de traitement :	Aucun				
Exploitant:	Suez Eau France					
MILIEU RÉCEPTEUR		CODE SANDRE :				
Nom:	Fossé rejoignant le ruisseau de Setques					
Masse d'eau :						
Type :	Rejet superficiel Canal, cours d'eau, marais, mer par émissaire, mer sans émissaire, plan d'eau, réseau pluvial					
Débit d'étiage :						









Charges reçues

À toute fin de préserver les milieux récepteurs, des analyses des eaux en entrées et en sortie de STEU sont réalisées. Les paramètres suivis sont : la DCO, la DBO, les MES, l'Azote et le phosphore. Ces analyses permettent de déterminer et quantifier les substances contenues dans les eaux collectées et rejetées par les STEU dans le but de les éliminer ou de les réduire à un taux acceptable et ainsi permettre leur rejet dans l'environnement.

La Demande Chimique en Oxygène (DCO)

La demande chimique en oxygène (DCO) est la mesure de toutes les substances consommatrices d'oxygène. Cette analyse permet de déterminer l'effet d'un effluent sur le milieu récepteur et de déterminer la demande biochimique en oxygène (DBO).

La Demande Biochimique en Oxygène (DBO)

La DBO est un paramètre indiquant la quantité d'oxygène indispensable à l'élimination des matières organiques biologiquement dégradable contenue dans les eaux usées. La dégradation des charges organiques polluantes par les micro-organismes, ou auto-épuration est consommatrice d'oxygène. C'est cette diminution de l'oxygène dans le milieu que l'on mesure par la DBO5. La DBO5 représente la part des matières organiques biodégradables naturellement, et donc mobilisant l'oxygène des cours d'eau.

Les Matière En Suspension (MES)

Il s'agit de particules en suspension dans le liquide. Elles sont composées de particules organiques et minérales. Les MES font parties des paramètres couramment utilisés pour déterminer la qualité d'une eau usée car elles représentent un danger pour le milieu récepteur.

L'Azote total NTK

Les eaux usées domestiques contiennent de l'azote organique et de l'azote ammoniacal. L'azote organique est un élément constituant des cellules vivantes (acides aminés, protéines), l'azote ammoniacal provient quant à lui des rejets des êtres vivants (urines) et de la décomposition de l'azote organique par les micro-organismes. Une concentration élevée en azote dans une rivière, indique une pollution d'origine humaine. L'azote organique doit être éliminé car il réduit considérablement la concentration en oxygène d'un milieu.

Le Phosphore total (PT)

Une grande partie du phosphore qui se retrouve dans les eaux usées a pour origine l'activité humaine. Le phosphore est indispensable au développement de tous les organismes vivants. Il est présent naturellement dans les cours d'eau. On en trouve aussi dans les eaux usées industrielles et domestiques mais dans des proportions bien plus élevées. Le phosphore total Pt est composé de phosphore organique issu de la décomposition de la matière vivante et de phosphates.





Le tableau suivant propose de comparer les charges reçues en 2022 à la station d'épuration (en moyennes journalières calculées) intitulé « charge traitée », à la capacité de traitement de la station d'épuration « dimensionnement nominal ».

→ Pour exemple : sur le paramètre DBO5, la station d'épuration de Leulinghem n'est qu'à 26% de sa charge. Elle est dimensionnée pour 225 kg de DBO5 / jour, mais en moyenne journalière sur l'année 2022 elle n'a reçu que 58,9 kg/DBO5.

PARAMÈTRE	DIMENSIONNEMENT NOMINAL (INDICE A)	CHARGE TRAITÉE EN 2022 (INDICE B)	TAUX DE CHARGE (INDICE C) : C = B / A
Volume traité m³/j	428	176	41%
MES kg/j	263	71,2	27%
DCO kg/j	450	205,4	46%
DBO5 kg/j	225	58,9	26%
NTK kg/j	45	22,2	49%
Phosphore total kg/j	11,3	2,6	23%

Pour l'ensemble des paramètres, la station est à moins de 50% de sa charge admissible. Elle peut donc accueillir davantage de volume à traiter.

Le tableau suivant fait état des rendements épuratoires de la Station d'épuration de Leulinghem. On trouve :

- Les paramètres concernés
- Les valeurs limites imposées
- La concentration des paramètres mesurés en sortie de Station
- Le rendement épuratoire*

PARAMÈTRE	VALEUR LIMITE IMPOSÉE (mg/l)	CONCENTRATION EAU ÉPURÉE (mg/l)	RENDEMENT IMPOSÉ (%)	RENDEMENT ÉPURATOIRES (%)*
MES mg/l	35 mg/l	3 mg/l		99%
DCO mg/l	125 mg/l	29,1 mg/l		97%
DBO5 mg/l	25 mg/l	3,6 mg/l		99%
NTK mg/l	20 mg/l	3,3 mg/l		97%

Les très bons rendements constatés aujourd'hui s'expliquent par le fonctionnement à faible charge de la STEU. *Le rendement épuratoire correspond, par paramètres, à l'abattement de la pollution entre l'entrée de la station et le rejet de la station.

b. STEU d'Acquin-Westbécourt

Le système d'assainissement reprend les effluents produits par la commune du même nom.

5,4 km de réseau d'eaux usées gravitaires et **5 postes de relèvements** répartis sur le territoire de la commune permettent d'acheminer les eaux usées vers la STEU située sur la commune. Les eaux traitées sont ensuite renvoyées vers le milieu naturel.



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif et non collectif





La station d'épuration biologique construite en 2008 est de type « boue activée », elle dispose d'une capacité de traitement de 1060 Eq/hab.

Elle comprend notamment :

- Un pré-traitement, composé d'un dégrilleur fin (tamis rotatif, vis de compactage),
- Un bassin d'aération fines bulles,
- Un clarificateur,
- Un stockeur de boues liquides,
- Un canal de rejet vers le milieu naturel.

La fiche suivante reprend les principales caractéristiques de l'ouvrage :

STATION DE TRAITEMENT	DES EAUX USÉES	CODE SANDRE :	1402440	00000	
Nom : Lieu d'implantation :	Acquin Westbécourt rue principale 62008 AC	CQUIN-WESTBÉCOURT			
Date de mise en eau :	2008				
Maître d'ouvrage :	Syndicat de l'Eau du Du	nkerquois			
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m³/jour	Q pointe m³/heure	Equivalent habitants	
Temps sec	57	120		950	
Temps pluie	57				
Charge entrante : 2022	En kg/j DBO5 :	30	En EH :	495	
File EAU :	Type de traitement :	Secondaire			
The Bito.	Filières de traitement :	Aération prolongée ou	ı faible charge		
File BOUE :	Type de traitement :	Epaississement			
THE BOOL.	Filières de traitement :	0			
Exploitant :	Suez Eau France				
MILIEU RÉCEPTEUR		CODE SANDRE :			
Nom:	Ruisseau d'Acquin				
Masse d'eau :					
Type :	o Rejet superficiel	Canal, cours d'eau, marais, mer par émissaire, mer sans émissaire, plan d'eau, réseau pluvial			
Débit d'étiage :					

Charges reçues

Le tableau suivant propose de comparer les charges reçues en 2022 à la station d'épuration (en moyennes journalières calculées) intitulé « charge traitée », à la capacité de traitement de la station d'épuration « dimensionnement nominal ».

PARAMÈTRE	DIMENSIONNEMENT NOMINAL (INDICE A)	CHARGE TRAITÉE EN 2022 (INDICE B)	TAUX DE CHARGE (INDICE C) : C = B / A
Volume traité m³/j	120	125	104%
MES kg/j	74,2	21,1	28%
DCO kg/j	127,2	96,6	76%
DBO5 kg/j	57,2	29,6	52%
NTK kg/j	12,7	13,1	103%











- Les paramètres concernés
- Les valeurs limites imposées par la réglementation
- La concentration des paramètres mesurés en sortie de Station
- Le rendement épuratoire*

PARAMÈTRE	VALEUR LIMITE IMPOSÉE (mg/l)	CONCENTRATION EAU ÉPURÉE (mg/l)	RENDEMENT IMPOSÉ (%)	RENDEMENT ÉPURATOIRES (%)*
MES mg/l	35 mg/l	2,5 mg/l	50%	96%
DCO mg/l	125 mg/l	39 mg/l	60%	94%
DBO5 mg/l	35 mg/l	4 mg/l	60%	98%

^{*}Le rendement épuratoire correspond, par paramètres, à l'abattement de la pollution entre l'entrée de la station et le rejet de la station.

À la lecture des données des charges reçues et des rendements épuratoires, il est à noter les excellents rendements épuratoires bien que certains paramètres de charges soient à plus de 100%. C'est le cas notamment des volumes traités sur la station d'épuration. L'analyse des données d'autosurveillance de la STEU met en lumière sur l'année 2022 une corrélation entre les volumes d'eau arrivant à la station et la pluviométrie.



c. STEU de Quercamps

Le système d'assainissement reprend les effluents produits par la commune du même nom, ainsi que ceux issus du quartier dit « de la Wattine » situé sur la commune voisine d'Acquin-Westbécourt.

5,4 km de réseau d'eaux usées gravitaires et **1 poste de relèvement** situé au hameau de la Wattine, permettent d'acheminer les eaux usées vers la STEU. Les eaux traitées sont ensuite renvoyées vers le milieu naturel via deux bassins d'infiltration.

La station d'épuration biologique construite en 2012 est de type « boue activée » et dispose d'une capacité de traitement de 1000 Eq/hab.

La STEU est composée :

- D'ouvrages de pré-traitements, comprenant un dégrilleur fin (tamis rotatif, vis de compactage),
- Un bassin d'aération fines bulles
- Un clarificateur,
- Un stockeur de boues liquides,
- Un canal de rejet vers le milieu naturel.









La fiche suivante reprend les principales caractéristiques de l'ouvrage :

STATION DE TRAITEMENT	DES EAUX USÉES	CODE SANDRE :	1402970	00000	
Nom : Lieu d'implantation :	Quercamps rue capelle bois - 62675 QUERCAMPS				
Date de mise en eau :	2012				
Maître d'ouvrage :	Syndicat de l'Eau du Dui	nkerquois			
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m³/jour	Q pointe m³/heure	Equivalent habitants	
Temps sec	43			800	
Temps pluie	43				
Charge entrante : 2022	En kg/j DBO5 :	6	En EH :	102	
File EAU :	Type de traitement :	nt : Secondaire			
	Filières de traitement :	Aération prolongée ou faible charge			
File BOUE :	Type de traitement :	Epaississement			
The BOOL.	Filières de traitement :	0			
Exploitant :	Suez Eau France				
MILIEU RÉCEPTEUR		CODE SANDRE :			
Nom :					
Masse d'eau :					
Type :	Rejet souterrain	Sol (Infiltration sans valorisation agricole), réutilisation agricole, sous-sol (injection dans un puits ou une cavité naturelle), mer (hautes profondeurs)			
Débit d'étiage :					

Charges reçues

Le tableau suivant propose de comparer les charges reçues en 2022 à la station d'épuration (en moyennes journalières calculées) intitulé « charge traitée », à la capacité de traitement de la station d'épuration « dimensionnement nominal ».

PARAMÈTRE	DIMENSIONNEMENT NOMINAL (INDICE A)	CHARGE TRAITÉE EN 2022 (INDICE B)	TAUX DE CHARGE (INDICE C) : C = B / A
Volume traité m³/j	88	19,4	22%
MES kg/j	56	2,8	5%
DCO kg/j	96	14,9	16%
DBO5 kg/j	43,2	6,1	14%
NTK kg/j	9,6	2,9	30%
Phosphore total kg/j	2	0,3	15%

Le tableau suivant fait état des rendements épuratoires de la Station d'épuration de Quercamps On trouve :

🌢 Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif et non collectif | 1 • Présentation du service

- Les paramètres concernés
- Les valeurs limites imposées par la réglementation
- La concentration des paramètres mesurés en sortie de Station
- Le rendement épuratoire*









PARAMÈTRE	VALEUR LIMITE IMPOSÉE (mg/l)	CONCENTRATION EAU ÉPURÉE (mg/l)	RENDEMENT IMPOSÉ (%)	RENDEMENT ÉPURATOIRES (%)*
MES mg/l	35 mg/l	5,3 mg/l		96%
DCO mg/l	125 mg/l	39 mg/l		95%
DBO5 mg/l	25 mg/l	5 mg/l		98%
NTK mg/l	20 mg/l	9,2 mg/l		96%

On note un taux de charge faible, mais un volume traité qui augmente d'année en année.

d. STEU de Boisdinghem

Le système d'assainissement de Boisdinghem reprend exclusivement les effluents produits par la commune du même nom.

3,4 km de réseau d'eaux usées gravitaires et **2 postes de relèvement** répartis sur le territoire de la commune permettent d'acheminer les eaux usées vers la STEU située sur la commune. Les eaux traitées sont ensuite renvoyées vers le milieu naturel via deux bassins d'infiltration.

La station d'épuration construite en 2019 est de type « filtres plantés de roseaux » et dispose d'une capacité de traitement de 320 Eq/hab.



Elle comprend notamment :

- Un pré-traitement (dégrilleur),
- 2 étages de lits à macrophytes (376 et 256 m²),
- 2 postes d'injection à 2 étages (2 pompes chacun),
- Un canal de rejet au milieu naturel.



^{*}Le rendement épuratoire correspond, par paramètres, à l'abattement de la pollution entre l'entrée de la station et le rejet de la station.



La fiche suivante reprend les principales caractéristiques de l'ouvrage :

STATION DE TRAITEMENT	DES EAUX USÉES	CODE SANDRE :	1082440	00000	
Nom : Lieu d'implantation :	Boisdinghem rue des prêtres - 62149 BOISDINGHEM				
Date de mise en eau :	2019				
Maître d'ouvrage :	Syndicat de l'Eau du Dui	nkerquois			
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m³/jour	Q pointe m³/heure	Equivalent habitants	
Temps sec	17.3	32		320	
Temps pluie					
Charge entrante : 2022	En kg/j DBO5 :	4,3	En EH :	73	
File EAU :	Type de traitement :	Primaire			
THE LINE .	Filières de traitement :	0			
File BOUE :	Type de traitement :	Epaississement			
THE BOOL.	Filières de traitement :	0			
Exploitant :	Suez Eau France				
MILIEU RÉCEPTEUR		CODE SANDRE :			
Nom:					
Masse d'eau :					
Type:	Rejet souterrain	Sol (Infiltration sans valorisation agricole), réutilisation agricole, sous-sol (injection dans un puits ou une cavité naturelle), mer (hautes profondeurs)			
Débit d'étiage :					

Charges reçues

Le tableau suivant propose de comparer les charges reçues en 2022 à la station d'épuration (en moyennes journalières calculées) intitulé « charge traitée », à la capacité de traitement de la station d'épuration « dimensionnement nominal ».

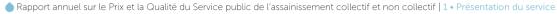
PARAMÈTRE	DIMENSIONNEMENT NOMINAL (INDICE A)	CHARGE TRAITÉE EN 2022 (INDICE B)	TAUX DE CHARGE (INDICE C) : C = B / A
Volume traité m³/j	32	18	56%
MES kg/j	22,4	2,8	13%
DCO kg/j	38,4	30	78%
DBO5 kg/j	17,3	4,3	25%
NTK kg/j	3,9	2,2	56%
Phosphore total kg/j	0,8	0,2	25%

Le tableau suivant fait état des rendements épuratoires de la Station d'épuration de Boisdinghem.

On trouve:

- Les paramètres concernés
- Les valeurs limites imposées par la réglementation
- La concentration des paramètres mesurés en sortie de Station
- Le rendement épuratoire*







PARAMÈTRE	VALEUR LIMITE IMPOSÉE (mg/l)	CONCENTRATION EAU ÉPURÉE (mg/l)	RENDEMENT IMPOSÉ (%)	RENDEMENT ÉPURATOIRES (%)*
MES mg/l		3,8 mg/l	50%	98%
DCO mg/l	200 mg/l	47,3 mg/l	60%	98%
DBO5 mg/l	35 mg/l	3,7 mg/l	60%	99%

Les charges entrantes sont stables sur les deux dernières années.

*Le rendement épuratoire correspond, par paramètres, à l'abattement de la pollution entre l'entrée de la station et le rejet de la station.

8. • QUANTITÉ DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION

Sont ici présentées les quantités de boues évacuées des différents ouvrages d'épuration ainsi que leur destination et leur taux de conformité. En 2022, les producteurs de boues d'épuration étaient encore soumis à l'arrêté du 30 avril 2020 qui précisait les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19. Les boues produites en 2022 ont donc toutes été évacuées en centre de compostage.

STATION D'ÉPURATION	QUANTITÉ DE BOUES ÉVACUÉE (T MS)	DESTINATION	TAUX DE CONFORMITÉ (%)
STEP ACQUIN	20.2	Compostage (Covid 19)	100 %
STEP QUERCAMPS	27	Compostage (Covid 19)	100 %
STEP LEULINGHEM	1		
STEP BOISDINGHEM	1		

9. • CURAGES RÉSEAUX GRAVITAIRES

Pour la bonne santé et le bon écoulement du réseau, le SED réalise, chaque année, le curage préventif d'environ 3000 ml de réseaux gravitaires, et environ 500 ml de réseaux dans le cadre d'un curage dit curatif (zones où le réseau prend une charge supérieure à la moyenne observée, bien souvent en amont des ouvrages dit de refoulement).

Le tableau ci-dessous reprend les curages effectués en 2022.

Commune	RUE	LINÉAIRE	DIAMÈTRE	MATÉRIAU	NOMBRE DE REGARDS	TYPE DE CURAGE
ACQUIN- WESTBECOURT	rue du bois	348	200	PVC	11	Préventif
QUERCAMPS	rue Capelle Bois / Tisserand	1049	200	PVC	20	Préventif
QUELMES	Route d'Acquin / Planquette	649	200	PVC	16	Préventif
ZUDAUSQUES	Rue de la mairie / trousse bière	962	200	PVC	38	Préventif
TOTAL PREVENTIF		3008			85	
QUELMES	route de Zudausques	25	200	PVC	2	Curatif
ZUDAUSQUES	Rue des Courtils / Licques	450	200	PVC	18	Curatif
TOTAL CURATIF		475			20	

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif et non collectif







Au total, 3008 mètres de réseaux ont été curés au titre du préventif et 475 mètres au titre du curatif. Ces opérations, en plus du linéaire, ont permis de curer 105 regards.

10. PRINCIPALES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE SUR LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

Afin de garantir le fonctionnement optimal des ouvrages de traitement et de collecte des eaux usées des 4 systèmes d'assainissement, des actions de maintenance sont programmées toute au long de l'année. Ce sont les opérations dites de « maintenance préventive ».

Aussi, il arrive parfois que des dysfonctionnements ou des pannes apparaissent subitement. Celles-ci nécessitent des corrections immédiates pour permettre la continuité du service. Ces opérations non prévisibles sont des opérations dites de « maintenance curative ».

La liste ci-dessous reprend les principales interventions curatives réalisées en 2022 sur les systèmes d'assainissement.





Système d'assainissement de Leulinghem

- Remplacement d'une pompe d'alimentation du deuxième étage de la STEU
- Remise en état du système d'alimentation des vannes de répartition pneumatique des lits
- Remplacement du pluviomètre présent sur la STEU
- Remplacement d'une des pompes du Poste de refoulement de la ZAC – Leulinghem
- Remplacement du coffret de commande d'une des pompes du PR rue du Blanc Pays - Zudausques

Système d'assainissement de Quercamps

- Remplacement des roues du clarificateur
- Remplacement des régulateurs de niveau de la fosse toutes eaux

Système d'assainissement d'Acquin Westbecourt

 Remplacement du démarreur d'une des pompes du PR rue Principal – Acquin-Westbecourt

> L'ensemble de ces actions correctives représente pour le syndicat une dépense de 15 530 €









Tarification et recettes du service

1. MODALITÉS DE TARIFICATION

Chaque année, le Comité Syndical réuni en collège « Assainissement » délibère pour fixer les différents tarifs et prestations aux usagers du service de l'Assainissement Collectif.

Soit pour l'exercice 2022 :

• Délibération n°10 du 10 décembre 2021 effective à compter du 1^{er} janvier 2022 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

	AU 01/01/2020	AU 01/01/2021	AU 01/01/2022
Participation forfaitaire pour l'assainissement collectif (PFAC) ⁽¹⁾	2120	1 700	1 700
Participation pour la réalisation du branchement neuf (PRBN)	2120	2 500	2 500

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

• Délibération n°09 du 10 décembre 2021 effective à compter du 1^{er} janvier 2022 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif et non collectif.

		USAGER DOMESTIQUE	USAGER PROFESSIONNEL	
	Compteur de 15 mm	70 €HT	70 €HT	
	Compteur de 20 mm	70 €HT	128 €HT	
	Compteur de 30 mm	194 €HT	194 €HT	
Tarif fixe semestriel	Compteur de 40 mm	280 €HT	280 €HT	
Tant fixe semestriel	Compteur de 50 mm	420 €HT	420 €HT	
	Compteur de 60 mm	Non concerné	630 €HT	
	Compteur de 80 mm	Non concerné	980 €HT	
	Compteur de 100 mm	Non concerné	1400 €HT	
Tarif proportionnel sur la consommation d'eau applicable aux abonnés raccordés	m³	5,40	€HT	
Contrôle des installations raccordées au réseau collectif à la demande de l'usager ou de son représentant		164	4 €	





Focus sur les abonnés industriels

Les établissements rejetant des eaux usées de type industriel, sont soumis à la redevance assainissement, en fonction de la qualité et de la quantité de leurs rejets.

La redevance est assise sur les volumes d'eau rejetée corrigés par les coefficients de pollution pour tenir compte des charges particulières de l'établissement imposées aux collectivités. Elle est calculée comme suit :

$$Ri = Vi \times Cp1 \times Cp2 \times Td corrigé$$

où :

- Ri : redevance assainissement « rejets non domestiques » (en € HT)
- Vi : volume d'eaux usées industrielles rejetées au réseau d'assainissement (en m³)
- Cp1: coefficient de pollution 1
- Cp2: coefficient de pollution 2
- Td corrigé: tarif corrigé sur la base du tarif de la redevance appliquée aux rejets domestiques.

Il est proposé que le tarif corrigé soit égal au tarif appliqué aux rejets domestiques en vigueur.

Cp1 s'exprime ainsi:

Avec, - DBO5 : Demande Biochimique en Oxygène sur 5 jours en g/l

- DCO: Demande Chimique en Oxygène en g/l
- MES: Matière en Suspension Totale en g/l
- NTK: Azote Kjeldahl en g/l
- Pt: Phosphore total en g/l
- i : i correspondant au paramètre industriel moyen observé par l'autosurveillance de l'établissement ou par contrôle inopiné ; son calcul est obtenu par la formule suivante : paramètre moyen annuel = ((paramètre moyen mensuel observé + paramètre mensuel maximal observé) / 2) X 12
- d : représente les caractéristiques des effluents domestiques :

DBO5D	DCOD	MESD	NTKD	PTD	
0.4 g/l	0.8 g/l	0.6 g/l	0.1 g/l	0.025 g/l	

Quand Cp1 > 1 alors Cp1 = valeur et quand Cp1 <= 1 alors Cp1 = 1

Le coefficient de pollution Cp2, s'appuie sur le rapport DCO/DBO5 qui reflète la biodégradabilité de l'effluent lors de son traitement à la station d'épuration. DCOetb/DBO5etb Cp2

DCOI/DBO5I	CP2
> 3.5	1.3
3 < 3.5	1.2
2.5 < 3	1.1
2 < 2.5	1
1.5 < 2	0.9
< 1.5	0.8





2. • FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE (D204.0)

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.). Les tarifs applicables au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/ an) sont :



FACTURE TYPE ASSAINISSEMENT	AU 01/01/2021	AU 01/01/2022
Part fixe annuelle	140	140
Part proportionnelle	5,4	5,4
Montant HT de la facture de 120 m³	788	788
TAXES ET REDEVANCES		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	25,2	25,2
VNF rejet		
Autre		
TVA	81,32	81,32
Montant des taxes et redevances pour 120m3	106,52	106,52
TOTAL	894,52	894,52
Prix TTC au m ³	7,45	7,45

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

3. • RECETTES

TYPE DE RECETTE	EXERCICE 2022 EN € HT
Redevance eaux usées usage domestique	630 863
Redevance eaux usées usage non domestique (diagnostic ventes)	1 093
Recette pour boues et effluents importés	0
Régularisations (+/-)	0
Total recettes de facturation	631 956
Recettes de raccordement	21 728
Prime de l'Agence de l'Eau (Prime épuratoires 2021)	19 834
Contribution au titre des eaux pluviales	0
Subventions	31 000
Produits exceptionnels	64 218
Autres produits gestion courante	2 045
TOTAL AUTRES RECETTES	138 825
TOTAL DES RECETTES	770 781







Indicateurs de performance

1. • TAUX DE DESSERTE PAR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées =

Nombre d'abonnés desservis

X 100

Nombre d'abonnés potentiels

TAUX DE DESSERTE ET DE RACCORDEMENT							
COMMUNE	ACQUIN WESTBE- COURT	BOISDIN- GHEM	QUER- CAMPS	LEULIN- GHEM	QUELMES	ZU- DAUSQUES	TOTAL
Logements en Zone AC (indice A)	344	122	113	109	244	370	1302
Logements desservis et raccordés (indice B)	179	81	65	102	194	203	824
Logements desservi et non raccordés (indice C)	55	33	18	7	49	37	199
Logements non desservis	110	8	30	0	1	130	279
TAUX DE RACCORDEMENT : B / (B + C)	76%	71%	78%	94%	80%	85%	81%
TAUX DE DESSERTE : (B + C) / A	68%	93%	73%	100%	100%	65%	79%

Pour l'exercice 2022, sur l'ensemble des 4 systèmes d'assainissement, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 79 % des 1302 abonnés potentiels.

2. • INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX (P202.2B)

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article *D 2224-5-1* du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.







	L'OBTENTION DES 80 PREMIERS POINTS SE FAIT PAR ÉTAPE, LA DEUXIÈME NE POUVANT ÊTRE ACQUISE SI LA PREMIÈRE NE L'EST					
20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20				
10	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	10				
20	Enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	20				
30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	30				
	LES 40 POINTS CI-DESSOUS PEUVENT ÊTRE OBTENUS SI LE SERVICE A DÉJÀ COLLECTÉ LES 80 POINTS CI-DESSUS					
10	Rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	10				
10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	0				
POUI	R LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPA	ARATIFS				
10	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0				
	POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES					
10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	0				

3. • CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3)

réseau collectant une charge > 2000 EH

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Comme pour l'année 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est de 100 pour l'exercice 2022.

4. CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (P204.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Comme pour l'année 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est de 100 pour l'exercice 2022.







5. • CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION (P205.3)

uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH s'obtient auprès de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	CHARGE BRUTE DE POLLUTION TRANSITANT PAR LE SYSTÈME DE COLLECTE EN KG DBO5/J POUR L'EXERCICE 2022	CONFORMITÉ EXERCICE 2022 (0 OU 100)	CONFORMITÉ EXERCICE 2021
STEU de Leulinghem	76	100	100

Comme pour l'année 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est de 100 pour l'exercice 2022.

6. ● TAUX DE BOUES ÉVACUÉES SELON LES FILIÈRES CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$

STATION D'ÉPURATION	QUANTITÉ DE BOUES ÉVACUÉE (T MS)	DESTINATION	TAUX DE CONFORMITÉ (%)
STEP ACQUIN-WESTBÉCOURT	20.2	Compostage (Covid 19)	100 %
STEP QUERCAMPS	27	Compostage (Covid 19)	100 %
STEP LEULINGHEM			
STEP BOISDINGHEM			

Comme pour l'année 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100 % pour l'exercice 2022.

7. TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Pour l'année 2022, aucune demande d'indemnisation a été déposée en vue d'un dédommagement.

Taux de débordement des effluents pour 1 000 hab.

Nbre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement

Nombre d'habitants desservis

* 100

Pour l'exercice 2022, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1 000 habitants.









8. POINTS NOIRS DU RÉSEAU DE COLLECTE (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public dans les parties privatives des usagers.

Nombre d epoints noirs ramené à 100 km de réseau = Nombre de points noirs * 100 Linéaire du réseau de collecte hors branchements

Pour l'exercice 2022, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau.

9. • CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION (P254.3)

uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué). Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

Conformité des performances des équipements d'épuration = Nombre de bilans conformes

Nombre de bilans réalisés * 100

Pour l'exercice 2022, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

STEU DE LEULINGHEM					
PARAMÈTRE	NOMBRE D'ANALYSES IMPOSÉES	NOMBRE D'ANALYSES RÉALISÉES (A)	NOMBRE MAXIMUM D'ANALYSES NON CONFORMES AUTORISÉES	NOMBRE D'ANALYSES NON CONFORMES (B)	CONFORMITÉ DES PERFORMANCES ((A-B) / A)
MES	12	12	2	0	100%
DCO	12	12	2	0	100%
DBO5	12	12	2	0	100%
NGL	12	12	1	0	100%

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO5 arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est de 100%.







10. • INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'OBTENTION DES 80 PREMIERS POINTS SE FAIT PAR ÉTAPE, LA DEUXIÈME NE POUVANT ÊTRE ACQUISE SI LA PREMIÈRE NE L'EST					
20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20			
10	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	10			
20	Enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	20			
30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	30			
LES 40 POINTS CI-DESSOUS PEUVENT ÊTRE OBTENUS SI LE SERVICE A DÉJÀ COLLECTÉ LES 80 POINTS CI-DESSUS					
10	Rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	10			
10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	0			
POU	POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS				
10	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total				
POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX UNITAIRES OU MIXTES					
10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	0			

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 90

11. TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Taux d'impayés
sur les factures de l'année
précédente

Chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente

* 100

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement. Pour l'année 2022, le taux d'impayés pour les factures d'assainissement est de 0.30%.







12. • TAUX DE RÉCLAMATIONS (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute natures relatifs au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Taux de réclamations =

Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite

Nombre total d'abonnés du service

* 100

Pour l'exercice 2022, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés.

13. • TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

VALEUR 2022				
	INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif			
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0		
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	47.2		
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120m³ (€TTC/m³)	894,52 €		
	INDICATEURS DE PERFORMANCE			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	81%		
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (points)	90		
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décrêt 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100		
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100		
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100		
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%		
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€ HT/ m³)			
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (nb/1000 hab)	0%		
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (nb/100 km)	0		
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0%		
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%		
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90		
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (an)	36		
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,30 %		
P258.1	Taux de réclamations (nb/1000hab)	0 %		





4 • Financement et investissement

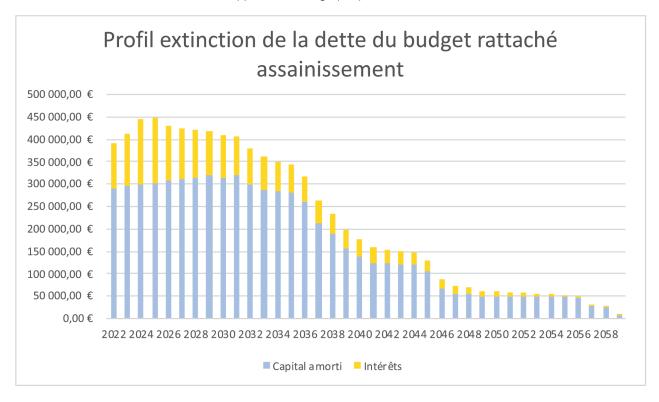
1. MONTANTS FINANCIERS

En 2022, dans un souci de maîtrise de la dépense, le SED a de nouveau limité ses investissement travaux. Seule la poursuite de travaux d'assainissement engagés sur la commune de Boisdinghem a été réalisé pour 35 900€ HT.

<u>Cette opération comprend</u>: l'équipement électromécanique d'un poste et la mise en place de sa canalisation de refoulement sur environ 80 mètres, la création de 40 mètres de réseau de collecte. Ces travaux vont permettre de raccorder 8 branchements supplémentaires sur le système d'assainissement de Boisdinghem.

2. • L'ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre 2022 apparait dans le graphique suivant :



3. PROJETS EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX

Sur l'ensemble du réseau, une étude sur la problématique H2S est en cours. En effet de nombreux postes de transite des eaux usées disposent de long refoulement, qui, associés à de faibles débits, favorisent la fermentation des eaux usées et par conséquent le développement d'Hydrogène Sulfuré (H2S) dans les réseaux. Ce gaz, outre le fait qu'il dégage une odeur nauséabonde à faible dose, est particulièrement dangereux car toxique pour l'Homme et corrosif sur les bétons et métaux. Des préconisations de fonctionnement des équipements en place vont découler de cette étude.







4. ● PROGRAMMES PLURIANNUELS DES TRAVAUX

Le tableau ci-dessous reprend les principaux investissements réalisés par le service ces dix dernières années. Le SED est en pleine réflexion sur son prochain programme d'investissement, mais laisse ceux-ci en pause le temps de stabiliser le budget nécessaire pour ces travaux.

ANNÉE D'EN- GAGEMENT	LOCALISA- TION	TRAVAUX	ETAT	MONTANT DES TRAVAUX	MONTANT DES AVANCES ET SUBVENTIONS DE L'AEAP
2013	Acquin Westbécourt	Hameau de la Wattine – OTEU	Réalisé	249 000€ HT	136 950 €
2015	Acquin Westbécourt et Mentque Nortbécourt	Hameau de la Wattine – 2º et 3º tranche	Réalisé	251 000 € HT	125 400 €
2016	Boisdinghem	Boisdinghem - OTEU	Réalisé	128 000 € HT	67 980 €
2016	Boisdinghem	Boisdinghem - STEP	Réalisé	515 000 € HT	187 484 €
2016	Zudausques	rte de Licques, rue des Courtils, rue de la trousse bière	Réalisé	531 000 € HT	305 820 €
2017	Boisdinghem	Boisdinghem – 3º tranche	Réalisé	227 000 € HT	79 200 €
2017	Boisdinghem	Boisdinghem – 4° tranche	Réalisé	143 000 € HT	56 100 €
2017	Boisdinghem	Boisdinghem – 5° tranche	Réalisé	153 000 € HT	62 700 €
2017	Zudausques	chemin de la taillette	Réalisé	125 000 € HT	43 200 €
2018	Quelmes	rue verte & rue de la place	Réalisé	102 000 € HT	56 100 €
2019	Boisdinghem	Boisdinghem – 6° tranche	Réalisé	279 500 € HT	42 000 €
2019	Boisdinghem	Boisdinghem – 7º tranche	Réalisé	192 000 € HT	44 100 €
2020	Acquin Westbécourt	Hameau de la Wattine – 5° tranche	Réalisé	166 000 € HT	53 550 €
2020	Zudausques	rue du Blanc Pays & Chemin du Courgain	Réalisé	85 000 € HT	29 840 €
2022	Boisdinghem	extension rue principale	En cours	35 900 € HT	









Communication

Le SED, en tant que porteur de la compétence assainissement, a souhaité réaliser une communication plus proche des habitants en 2022.

Ainsi, depuis la prise de compétence en 2020, des actions de sensibilisations ont été portées par le Syndicat : réunions publiques, encart factures, courriers à l'attention des usagers, transmission des règlements AC et ANC à chaque abonné. L'objectif de ces actions est de permettre une meilleure compréhension de la facture mais également de susciter des comportements vertueux afin de limiter l'encombrement des systèmes d'assainissement.

Dès qu'il a été sollicité, le SED a exposé les caractéristiques relatifs à la tarification appliquée (réunion publique, articles dans les médias). Le SED a en effet hérité d'une situation délicate mais la tendance du budget assainissement est à l'apurement et la priorité est donnée à la stabilité permettant ainsi d'envisager des perspectives satisfaisantes. Des exemples de communication vers la population sont repris ci-après.

VOUS AVEZ REÇU OU ALLEZ RECEVOIR VOTRE FACTURE D'EAU, ET VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

Dans ce document, nous revenons en détail sur l'évolution de votre tarif pour vous apporter toutes les explications que vous attendez.



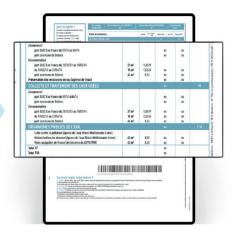
Au verso de votre facture, vous retrouvez le détail de la composition du montant de votre facture.

La part "Distribution de l'Eau" représente le prix pour produire et distribuer l'eau potable jusqu'à votre domicile : installations, réservoirs, réseaux de distribution et contrôles. Ce tarif a été divisé par 2 depuis votre intégration dans le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois.

La part "Collecte et traitement des eaux usées" englobe les activités liées à la dépollution de l'eau que vous avez utilisée avant son retour au milieu naturel (stations d'épuration, réseaux d'assainissement, postes de refoulement..). Cette partie a subi une hausse pour finance les travaux de développement de l'assainissement collectif réalisés ces dernières années (voir au verso).

Enfin, la partie **"Organismes publics"** concerne les taxes et redevances collectées par les services de l'Etat.





Pour vous, un tarif de l'eau potable divisé par deux

En janvier 2020, votre commune a intégré le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois. Or le Syndicat s'est fortement investi dans la maîtrise du prix de l'eau en investissant pour préserver la ressource et en mettant en place une tarification innovante : aujourd'hui, ses usagers bénéficient d'un prix de l'eau potable parmi les plus bas de la région. Avec ce nouveau contrat, le prix de l'eau potable a été divisé par deux. Aujourd'hui, votre tarif est progressif selon votre consommation et se décompose en trois tranches : l'eau essentielle, l'eau utile et l'eau de confort.





Pour respecter le budget de tous les foyers, quelle que soit leur taille, un prix de l'eau potable qui demeure inférieur à la moyenne régionale.





Parce qu'il est indispensable d'inciter chacun à faire des économies pour préserver la ressource, un tarif plus élevé qui encourage à faire des efforts pour réduire sa consommation.



L'EAU POUR LES PROFESSIONNELS 1,13€ pour 1000 litres

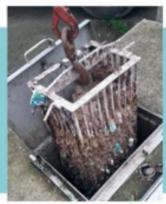
Les professionnels bénéficient d'un tarif unique fixé à 1,13 € pour 1000 litres



Explication de la facture



POUR MAINTENIR VOTRE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT FAITES LES BONS GESTES







Certaines canalisations d'eaux usées sont obstruées par de nombreux déchets solides. Ces déchets solides jetés au réseau d'assainissement provoquent des débordements d'eaux usées en voirie et détériorent les systèmes de traitement des eaux.



Ecogeste nº1

Les lingettes, couches, serviettes hygiéniques, emballages plastiques ou autres objets solides, sont un fléau pour le réseau d'assainissement, ils bouchent les collecteurs et pompes des stations. Jetez-les à la poubelle, mais pas dans les toilettes.



Ecogeste n°2

Les produits toxiques et d'entretien jetés dans l'évier ou les toilettes, polluent les rivières et dégradent le milieu naturel. Rapportez-les à la déchetterie.



Ecogeste nº3

La litière du chat bouche les canalisations. Jetez-la à la poubelle.



Ecogeste nº4

Les médicaments jetés dans les toilettes ou dans l'évier, polluent les rivières et les milieux naturels. Rapportez-les à votre pharmacien.



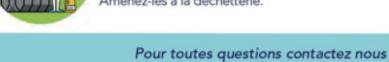
Ecogeste nº5

Les huiles de friture et de vidange colmatent les réseaux. Ne les versez pas dans l'évier ou dans les toilettes. Amenez-les à la déchetterie.

contact@leaududunkerquois.fr / 03.28.66.86.02

Pour votre bien être et le respect de l'environnement, adoptez les bons réflexes

- > un réseau de collecte plus sain
- un traitement des eaux usées facilité
 - un environnement préservé

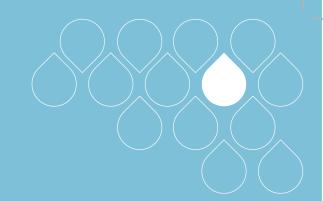


l'eau
du Dunkerquois
SYNDICAT

Régie Exploitation de l'Assainissement

Note à l'attention des usagers pour maintenir des comportements vertueux







1 • Présentation du service

1. • CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Pour répondre aux exigences de santé publique, une réglementation nationale sur la dépollution a été adoptée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Celle-ci a été complétée par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 ainsi que par différents décrets ou arrêtés ministériels

Ces dispositions légales et réglementaires ont pour objet une gestion équilibrée de la ressource en eau et visent à assurer :

- la préservation des écosystèmes aquatiques,
- la protection contre toutes pollutions,
- la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines,
- le développement et la protection des ressources en eau,
- la valorisation de l'eau comme ressource économique.

2. LES MISSIONS DU SPANC

Le SED exerçant la compétence du service public d'assainissement non collectif sur une partie de son territoire, il assure les missions de contrôle définies par la loi :

Sur les installations existantes :

- Diagnostic initial
- Contrôle de bon fonctionnement dit contrôle périodique
- Diagnostic vente
- Sur les nouvelles constructions ou installations réhabilitées :
- Contrôle de conception
- Contrôle de bonne exécution

En 2022, 33 installations ont été contrôlées par le SED



Le SPANC a également pour rôle d'informer les usagers sur la réglementation en vigueur, sur les différentes filières d'assainissement non collectif réglementaires, ainsi que sur le fonctionnement et l'entretien des installations.

Toutefois le SPANC ne réalise ni étude particulière (étude de filière), ni étude de sol, il n'assure pas de mission de maîtrise d'œuvre et il ne peut pas être chargé du choix de la filière.

La mission d'information assurée par le SPANC consiste uniquement en des explications sur l'application de la règlementation et sur les risques et dangers que peuvent présenter les installations d'assainissement non collectif pour la santé publique et pour l'environnement, ainsi qu'en la fourniture de renseignements simples et de documents aux usagers.







Contact du service

Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, Immeuble les Trois Ponts 257, rue de l'Ecole maternelle – 59140 DUNKERQUE contact@leaududunkerquois.fr Tél : 03.28.66.86.02 www.leaududunkerquois.fr

3. • CHAMP D'APPLICATION TERRITORIAL

Le service public du SPANC s'applique sur le territoire des communes ci-après : Acquin-Westbécourt, Boisdinghem, Leulinghem, Quelmes, Quercamps et Zudausques, et sur l'ensemble des installations d'ANC existantes ou à venir quelle que soit leur implantation dans le plan de zonage d'assainissement des communes susmentionnées.





▲ Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif et non collectif





Le service public de l'assainissement non collectif peut se trouver :

- En zone d'assainissement non collectif (ANC) de la commune.
- En zone d'assainissement collectif (AC) de la commune :
- Si l'immeuble ne dépend pas du service d'assainissement collectif;
- Pour les immeubles non raccordables à un système de traitement collectif;
- Si l'assainissement collectif est opérationnel ou en voie d'y être, mais que l'immeuble bénéficie d'une prolongation de délai de raccordement délivrée par le Maire en application de l'article L.1331-1 du Code de la santé publique.

Aujourd'hui, il reste encore, sur certaines communes, des secteurs ne disposant pas de l'assainissement collectif.

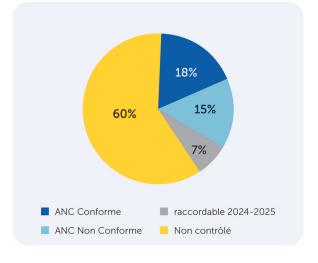
Assainissement non collectif commune de Zudausques

Deux secteurs ne disposent pas d'assainissement collectif sur la commune de Zudausques soit un total d'environ 130 habitations.





Secteur Cormette (environ 50 habitations)



Le graphique ci-contre propose un état des lieux à 2022 des 130 filières d'assainissement non collectif de la commune de Zudausques.

En 2022, une campagne de diagnostics initiaux a été menée par le SED sur le hameau de Cormette. Il en est ressorti le bilan suivant :

- 21 filières conformes (10 filières validées sur dossier-conforme moins de 10 ans)
- 21 filières non conformes
- 3 refus de contrôles





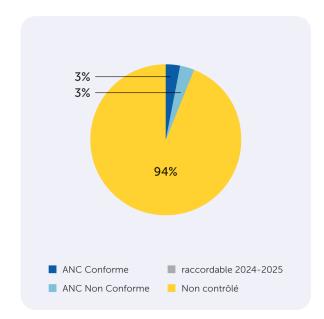
◆ Assainissement non collectif commune d'Acquin-Westbecourt

Un secteur n'est pas en assainissement collectif sur la commune d'Acquin-Westbecourt soit un total d'environ 110 habitations.



Hameau de Westbecourt (environ 110 habitations)

Le graphique propose un état des lieux à 2022 des 110 filières d'assainissement non collectif de la commune d'Acquin-Westbecourt.









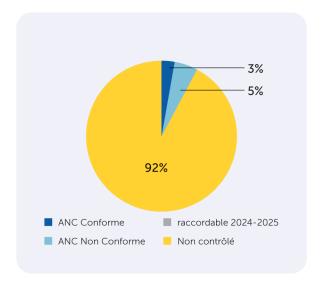
Assainissement non collectif commune de Quercamps

Deux secteurs ne sont pas en assainissement collectif sur la commune de Quercamps soit un total d'environ 40 habitations.



Secteur rue Principale Est & rue Cathelinette (environ 25 habitations)

Rue des Hortensias (environ 16 habitations)



Le graphique propose un état des lieux à 2022 des 40 filières d'assainissement non collectif de la commune de Quercamps.

Assainissement non collectif commune de Boisdinghem

Environ 10 habitations ne sont pas en assainissement collectif au bout de la rue de la mairie. Les travaux d'extension du réseau d'assainissement ont démarré en 2022, pour une mise en service du réseau en 2023.

• Assainissement non collectif commune de Leulinghem & Quelmes

Il n'y a plus de filières d'assainissement non collectif recensées sur ces deux communes.

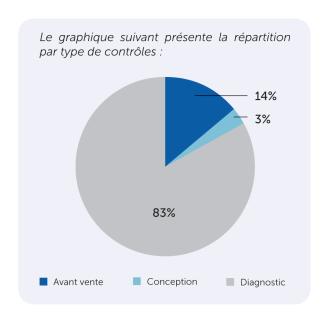
L'enveloppe financière estimée pour déployer l'assainissement collectif et raccorder les presque 300 habitations (toutes communes confondues) aux STEU présentes sur le territoire du SED, serait d'environ 3 000 000 €.





4. ● ACTIVITÉ DU SERVICE DU SPANC POUR L'ANNÉE 2022

En 2022, 33 filières d'Assainissement Non Collectif ont été contrôlées à la parcelle.





5. ● ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Le service public d'assainissement non collectif dessert 21% des usagers du territoire.

6. ● INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention: le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

A - ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES POUR L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE				
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20		
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20		
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30		
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	0		
B - ÉLÉMENTS FACULTATIFS POUR L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE				
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0		
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations			
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0		

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2022 est de 70. Le service réalise systématiquement, et suit l'ensemble des créations et réhabilitations de disposition d'assainissement non collectif, de la conception jusque leur pleine réalisation.







Tarification et recettes du service

1. • MODALITÉS DE TARIFICATION

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

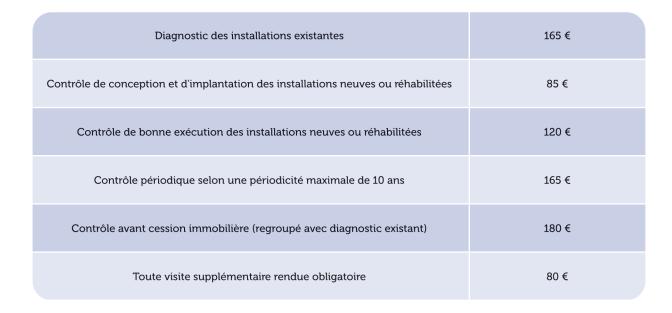
• La part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité; la tarification peut soit tenir compte de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés.

• La part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice 2022 est la suivante :

Délibération n°09 du 10 décembre 2021 effective à compter du 1^{er} janvier 2022 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif et non collectif





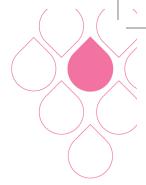


2. RECETTES

En 2022, les redevances liées aux contrôles de l'assainissement non collectif ont généré 1 093 € de recettes.







Indicateurs de performance

1. • TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugé conforme ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/2022,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/2022.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non-collectif

Montant d'installations contrôlées conformes ou mises en conformités

Nombre total d'installations contrôlées

* 100

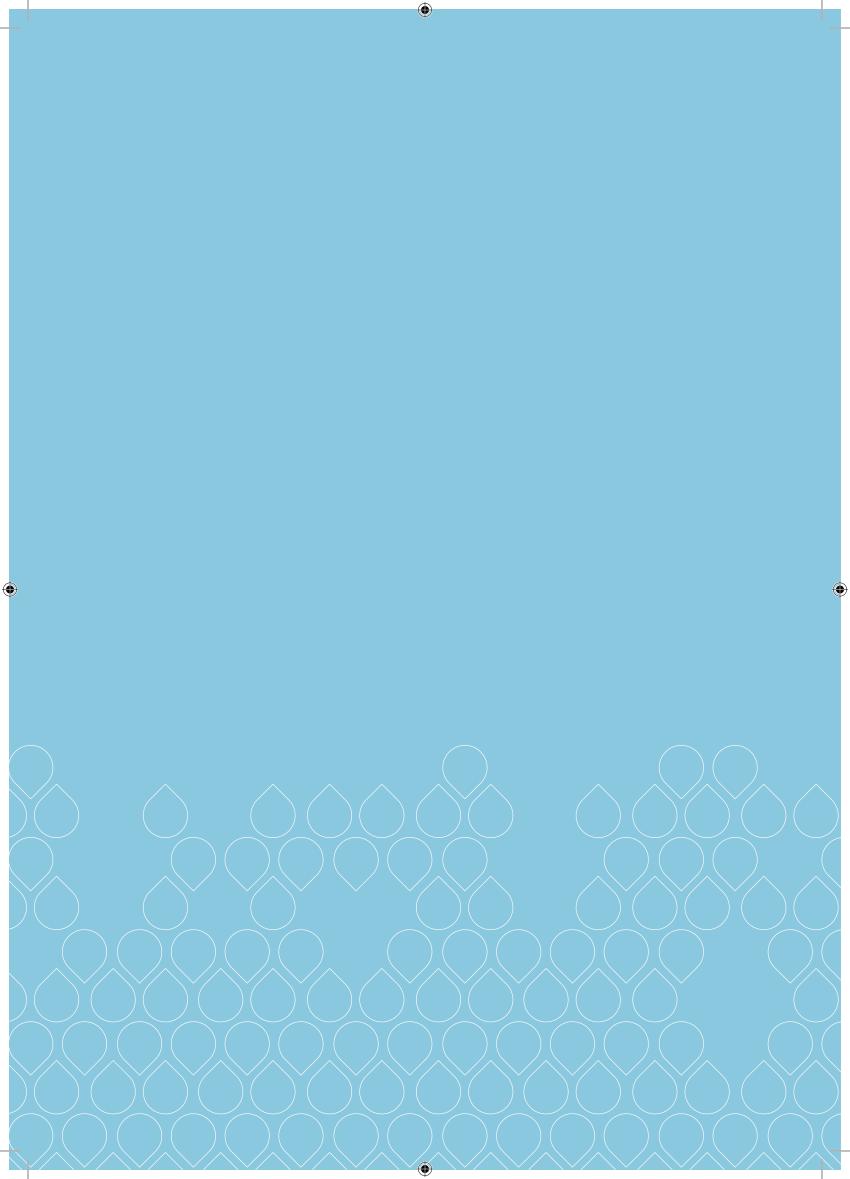
	2022
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	10
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	NC
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	19
Taux de conformité en %	34%







Notes







Siège du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

Immeuble «Les trois Ponts» 257 rue de l'école maternelle 59140 DUNKERQUE contact@leaududunkerquois.fr

Tél: 03.28.66.86.02

Retrouvez-nous sur les réseaux :

- leaududunkerquois.fr
- syndicat_eau_dk
- in syndicat-de-l-eau-du-dunkerquois
- **f** Eaududunkerquois
- www.youtube.com/channel/ UCKxo7gCzDbjAqC5sLDMAEmg
- https://www.instagram.com/leaududunkerquois/